



ANNEXE II

RÈGLES DE VIE DE L'ENFANT – ANNÉE SCOLAIRE 2010-11

Pour le bon fonctionnement du groupe (parfois 30 enfants) et afin que chacun, petit ou grand (large fourchette d'âges : de 4 à 11 ans) puisse manger, faire ses devoirs, jouer et vivre au P'tit Matou, **il est nécessaire que vous lisiez et expliquiez les règles de vie à votre enfant**. Nous vous demandons de signer ce document avec lui et de l'engager à respecter les règles du P'tit Matou, de **nous remettre l'original** et de garder une copie.

1. Je vais au P'tit Matou dès que je sors de l'école.
2. Quand j'arrive au P'tit Matou, j'enlève et je range mes chaussures, mon manteau et mon sac d'école. Je mets mes pantoufles.
3. Je dis : « Bonjour ! ».
4. J'obéis, je respecte et je parle correctement aux éducatrices. J'écoute les consignes. Si une éducatrice me fait une remarque, je l'accepte et je modifie mon comportement.
5. Les gros-mots et les bonbons sont interdits.
6. Par respect pour les autres, je reste calme. J'évite de crier et de me bagarrer. Si j'ai besoin d'aide, j'en parle à une éducatrice.
7. Chaque enfant est le bienvenu au P'tit Matou. Qu'il soit grand ou petit, d'ici ou d'un autre pays et quelque soit la couleur de sa peau, je le respecte.
8. Je me lave les mains avant le repas.
9. Je mange et je reste assis à ma place jusqu'à la fin du repas. Je ne crie pas à table. Si nécessaire, je participe au service.
10. Je demande l'autorisation avant d'aller jouer dans la salle de rythmique ou dans la cour. J'attends qu'une éducatrice soit libre pour m'y accompagner.
11. Je respecte le choix des jeux ou des activités de groupe. Je n'empêche pas les autres d'en profiter. De nombreux autres moments seront consacrés aux jeux libres.
12. Je laisse mes jouets à la maison pour éviter qu'ils soient cassés, perdus, « empruntés » ou cause de disputes.
13. Je ne sors jamais du collège.
14. Sur le chemin et dans la salle de gymnastique, je respecte les consignes de sécurité.
15. Quand je quitte le P'tit Matou, je range mes pantoufles et je dis « Au revoir ! ».

Par ailleurs, le P'tit Matou est soumis au règlement du collège des Chatons, donc :

16. Je ne cours pas dans les corridors ou dans la cour intérieure.
17. Dehors, je ne grimpe pas sur les murs dans la cour ou sur les arbres de l'espace de verdure.
18. Je n'amène pas de vélo ou trottinette dans la cour du Collège des chatons.
19. Je ne joue pas dans les jardins privatifs des classes enfantines.

« J'accepte de suivre ces règles ! »

Signature de l'enfant :

Signature du représentant légal :

.....

.....

Original à retourner au P'tit Matou – vous pouvez conserver une copie.